

Conseil Municipal

**Séance du 30 Novembre 2018
Convocation du 23 Novembre 2018**

Ordre du jour

- 1. Compétences de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe**
- 2. Intérêt communautaire de la « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales »**
- 3. Charges de fonctionnement des écoles**
- 4. Défense incendie**
- 5. Tarifs de location de la Salle des Fêtes pour les Associations durant les travaux de mise en accessibilité et d'aménagement de la Mairie**
- 6. Informations et questions diverses**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 30 Novembre 2018 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, MM. Guy JACQUINOT, Philippe LANDUREAU, Mmes Catherine BOLLÉA, Marie-Laure LEFEBURE, MM. Dominique BALLU, Rodolphe LAMBERT, Mmes Marie CORNUAT, Catherine LEFILS.

Absents représentés : M. Jean LESPINE représentée par Mme Marie-Laure LEFEBURE, Mme Valérie CHATELAIN représentée par Patrick HARPER.

Madame Catherine BOLLÉA a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :
- Convention de servitude

❖ **Compétences de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe - Délibération 2018 n°071 - Classification 5.7 Intercommunalité**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications des délégués de la Commune à la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe, relatives aux compétences obligatoires et optionnelles à approuver de façon concordantes pour toutes les communes, pour être mises en application en 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse la proposition en l'état, des compétences de la CCVPO

❖ **Intérêt communautaire de la « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » - Délibération 2018 n°072 - Classification 5.7 Intercommunalité**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de conserver sa compétence en matière de politique locale du commerce à Cerisiers.

❖ **Charges de fonctionnement des écoles - Délibération 2018 n°073 - Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Comme les autres années, la commune de CERISIERS a établi une convention de répartition intercommunale des charges des écoles 2018/2019 à la Commune de VAUDEURS pour les élèves qui fréquentent l'école de Cerisiers.

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUDEURS a rejeté la liste proposée par la commune de CERISIERS, car il lui apparaît inopportun de faire payer à la commune la totalité des frais de charges des écoles alors que 2 élèves ne résident sur leur commune que la moitié du temps car en situation de garde alternée hebdomadaire.

Le Conseil Municipal de CERISIERS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appeler la moitié des frais de scolarité pour ces deux élèves, dans les communes respectives des parents qui se partagent la garde des enfants.

❖ **Défense incendie**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il prépare un dossier de demande de subvention pour l'installation d'une réserve d'eau « Défense Incendie » sous forme de réserve souple, à installer vers le Gymnase. Il précise qu'il attend encore un devis.

❖ **Tarifs de location de la salle des Fêtes pour les Associations durant les travaux de mise en accessibilité et d'aménagement de la mairie - Délibération 2018 n°074 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Pendant la période de travaux de mise en accessibilité et d'aménagement de la Mairie, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer le tarif de 16 € pour la location de la Salle des Fêtes de CERISIERS pour les Associations qui avaient pour habitude de retenir la salle sous Mairie pour certaines de leurs activités.

❖ **Convention de servitude - Délibération 2018 n°075 - Classification 3.5 Autre acte de gestion du domaine public**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique d'électricité, les travaux envisagés doivent intervenir sur une parcelle communale : lieudit « Les Colmelles » section cadastrale ZD n° 303

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit que Monsieur le Maire est habilité à signer les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

Table des Délibérations

❖ Compétences de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe - Délibération 2018 n°071 - Classification 5.7 Intercommunalité	1
❖ Intérêt communautaire de la « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » - Délibération 2018 n°072 - Classification 5.7 Intercommunalité	1
❖ Charges de fonctionnement des écoles - Délibération 2018 n°073 - Classification 7.1 Décision Budgétaire	1
❖ Tarifs de location de la salle des Fêtes pour les Associations durant les travaux de mise en accessibilité et d'aménagement de la mairie - Délibération 2018 n°074 - Classification 7.1 Décision budgétaire	2
❖ Convention de servitude - Délibération 2018 n°075 - Classification 3.5 Autre acte de gestion du domaine public	2

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

BONNET Jean-
Louis

GRELLAT-
MAZIER Annick

JACQUINOT Guy

LANDUREAU
Philippe

BOLLÉA Catherine

LEFEBURE Marie-
Laure

BALLU Dominique

LESPINE Jean

Représenté

LAMBERT
Rodolphe

CORNUAT Marie

LEFILS Catherine

CHATELAIN
Valérie

Représentée